1.3 Niveau de vie des personnes et pauvreté

Le concept de **niveau de vie** permet de comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes en tenant compte des économies d'échelle que permet la vie commune. Conventionnellement, tous les membres du ménage ont le même niveau de vie, calculé en rapportant le **revenu disponible** du ménage au nombre d'**unités de consommation (UC)** qui le composent. Une personne seule ayant un revenu disponible de 1 000 euros par mois aura le même niveau de vie qu'un couple sans enfant avec un revenu disponible de 1 500 euros par mois ou qu'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans avec un revenu disponible de 2 100 euros par mois.

En 2021, en France métropolitaine, la moitié de la population vivant en logement ordinaire dispose d'un niveau de vie inférieur à 23 160 euros par an (soit 1 930 euros par mois), l'autre moitié disposant d'un niveau de vie supérieur ► **figure 1**. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 12 290 euros (1er **décile**, D1), soit 1 020 euros par mois. Le niveau de vie annuel moyen de ces personnes est de 8 820 euros. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie annuel supérieur à 41 870 euros (9e décile, D9), soit 3 490 euros par mois. Le niveau de vie moyen de ces personnes est de 64 840 euros. Le **rapport interdécile D9/D1** s'élève à 3,41.

Dans le milieu de la distribution, les niveaux de vie sont particulièrement concentrés : 50 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 15 550 euros (soit 1 300 euros par mois) (D2) et 28 900 euros (soit 2 410 euros par mois) (D7). Les 20 % les moins aisés détiennent 8,6 % des niveaux de vie, alors que les 20 % les plus aisés en détiennent 38,3 %, soit un **ratio (100-S80)/S20** de 4,45 ► **figure 2a**.

Le **seuil de pauvreté**, défini usuellement à 60 % du niveau de vie médian, est de 13 900 euros par an (1 158 euros par mois) en 2021 ► **figure 2b**. À titre de comparaison, pour une personne seule, le montant du **revenu de solidarité active (RSA)** est de 565 euros mensuels en moyenne sur l'année 2021, et celui de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (**Aspa**, ou **minimum vieillesse**) de 907 euros mensuels. En 2021, 9,12 millions de personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à ce seuil et constituent la population **pauvre**. Le **taux de pauvreté**, part que représente cette population dans la population totale, s'établit à 14,5 %.

La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 11 090 euros par an (924 euros par mois), soit 79,8 % du seuil de pauvreté. L'écart relatif entre ce niveau de vie **médian** de la population pauvre et le seuil de pauvreté définit l'**intensité de la pauvreté**, qui s'établit à 20,2 % en 2021. Plus cette intensité est forte, plus le niveau de vie médian des personnes pauvres est éloigné du seuil de pauvreté.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Celles-ci sont ici calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible, **décile**, **rapport interdécile D9/D1**, **ratio (100-S80)/S20**, **seuil de pauvreté**, **revenu de solidarité active (RSA)**, **allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse**, **pauvreté monétaire**, **taux de pauvreté**, **médiane**, **intensité de la pauvreté** : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses n° 77, octobre 2022.

► 1. Déciles de niveaux de vie en 2021

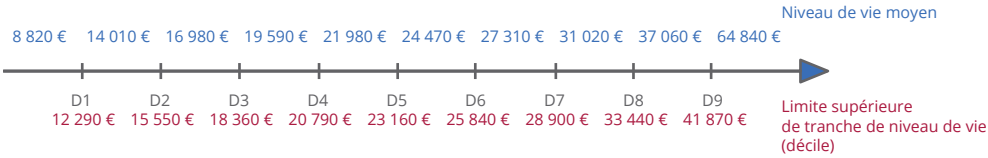

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.
Lecture : En 2021, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 12 290 euros (D1) et 15 550 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 14 010 euros.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Indicateurs en 2021

a. De niveaux de vie

Indicateur	Valeur
Niveau de vie (en euros 2021)	
Moyen	26 610
Médian (D5)	23 160
Rapport interdécile D9/D1	**3,41**
Masse de niveau de vie détenue par… (en %)	
Les 20 % les plus modestes (S20)	8,6
Les 40 % les plus modestes (S40)	22,3
Les 50 % les plus modestes (S50)	30,6
Les 80 % les plus modestes (S80)	61,7
Les 90 % les plus modestes (S90)	75,6
(100-S80)/S20	4,45
(100-S90)/S40 (Indice de Palma)	1,09
(100-S90)/S50	0,80
Indice de Gini	**0,294**

b. De pauvreté

Indicateur	Valeur
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	9 117
Taux de pauvreté (en %)	14,5
Seuil de pauvreté (en euros par mois)	1 158
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros par mois)	924
Intensité de la pauvreté (en %)	20,2

Lecture : En 2021, les 20 % les plus modestes disposent de 8,6 % de la somme des niveaux de vie (S20). Le taux de pauvreté est de 14,5 % en France métropolitaine.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Répartition des niveaux de vie des personnes en 2021

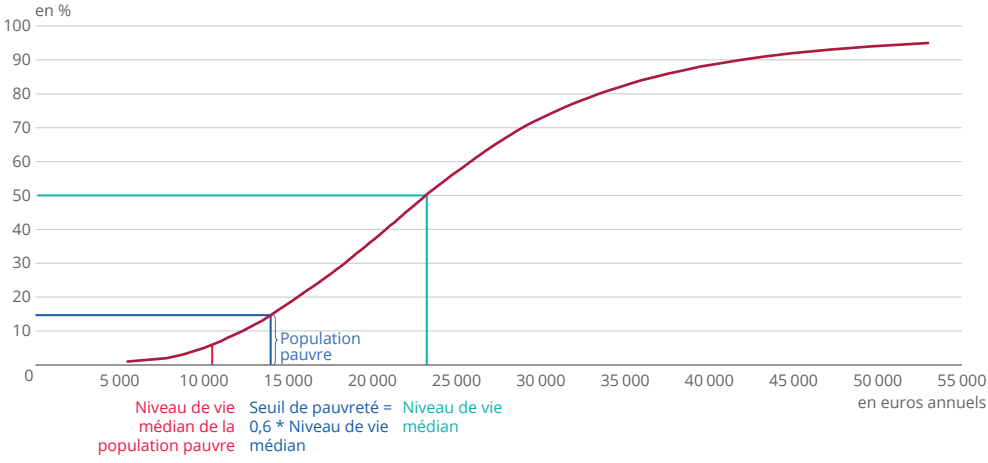

Lecture : En 2021, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 23 160 euros.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.